



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

PROJET ÉDUCATIF 2018-2022



ÉCOLE DES
MÉTIERS
SPÉCIALISÉS
ASTICOU

Adresse	Téléphone	Courriel
249, boul. de la Cité-des-jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 2L2	819-771-0863	ecole.metiers.asticou@cspo.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1 BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

2 ENCADREMENTS LÉGAUX

3 CONTEXTE DU CENTRE

4 GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

5 CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

6 SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

7 ÉNONCÉ DE VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

8 MISSION – VISION – VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

9 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

10 ADOPTION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1 BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Définition

Le Projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation.

Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2 ENCADREMENTS LÉGAUX

Loi sur l'instruction publique (1^{er} juin 2019)

Article 97

Le centre de formation professionnelle est un établissement d'enseignement destiné à dispenser les services éducatifs prévus par le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle établi par le gouvernement en vertu de l'article 448.

Il réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif.

Il est aussi destiné à collaborer au développement social et culturel de la communauté.

Article 97.1

Le projet éducatif du centre, qui peut être actualisé au besoin, comporte :

1. le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
2. les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
3. les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
4. les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
5. la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2. du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

Article 97.2

La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Projet éducatif : Commission scolaire

Article 209.2

La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.

Article 218

La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.

Article 221.1

La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et des pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.

Projet éducatif : Ministère de l'éducation

Article 459.3

Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministre.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministre conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministre ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

Article 109

Le conseil d'établissement analyse la situation du centre, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'il dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif du centre, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par le centre et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel du centre et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Article 109.1

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux élèves et aux membres du personnel du centre.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

Article 110.3.1

Le conseil d'établissement informe annuellement le milieu que dessert le centre des services qu'il offre et lui rend compte de leur qualité.

Article 96.2

L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

Projet éducatif : Directeur de centre

Article 110.10

Le directeur du centre assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin:

1. il coordonne l'analyse de la situation du centre de même que l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif du centre;
 - 1.1. (paragraphe abrogé);
2. il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le présent chapitre qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
 - 2.1. il s'assure que le conseil d'établissement reçoit les informations nécessaires avant d'approuver les propositions visées dans le présent chapitre.

Lorsque le directeur du centre néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil, dans les 15 jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.

Article 110.12

Sur proposition des enseignants ou, dans le cas des propositions prévues au paragraphe 4°, des membres du personnel concernés, le directeur du centre:

1. approuve les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques;
2. approuve, dans le cadre du budget du centre, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
3. approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou la commission scolaire;
4. approuve les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif.

Les propositions des enseignants ou des membres du personnel concernés visées au présent article sont faites selon les modalités établies par ceux-ci lors d'une assemblée convoquée à cette fin par le directeur du centre ou, à défaut, selon celles établies par ce dernier.

Une proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés sur un sujet visé au présent article doit être donnée dans les 30 jours de la date à laquelle le directeur du centre en fait la demande, à défaut de quoi le directeur du centre peut agir sans cette proposition.

Lorsque le directeur du centre n'approuve pas une proposition des enseignants ou des membres du personnel concernés, il doit leur en donner les motifs.

Projet éducatif : Enseignants

Article 19

Dans le cadre du projet éducatif de l'école et des dispositions de la présente loi, l'enseignant a le droit de diriger la conduite de chaque groupe d'élèves qui lui est confié.

L'enseignant a notamment le droit :

1. de prendre les modalités d'intervention pédagogique qui correspondent aux besoins et aux objectifs fixés pour chaque groupe ou pour chaque élève qui lui est confié;
2. de choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés.

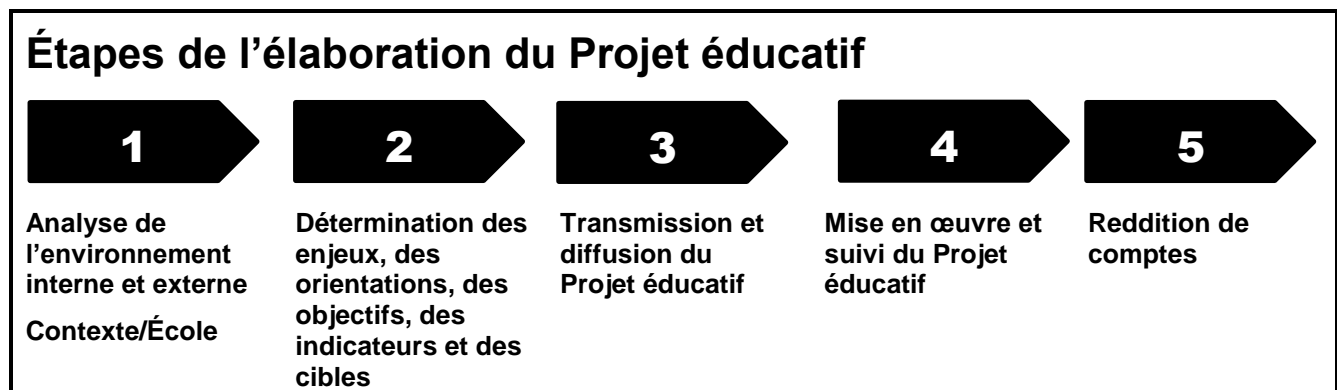
Article 22

Il est du devoir de l'enseignant :

1. de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié;
 2. de collaborer à développer chez chaque élève qui lui est confié le goût d'apprendre;
 3. de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne;
 4. d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves;
 5. de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
 6. de prendre des mesures appropriées qui lui permettent d'atteindre et de conserver un haut degré de compétence professionnelle;
- 6.1. de collaborer à la formation des futurs enseignants et à l'accompagnement des enseignants en début de carrière; de respecter le projet éducatif de l'école.

Projet éducatif : Autres membres du personnel et représentants de la communauté

Les autres membres du personnel et les représentants de la communauté doivent collaborer à la mise en œuvre du projet éducatif.



3 CONTEXTE DE L'ÉCOLE

L'École des métiers spécialisés Asticou est située sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, en bordure du parc de la Gatineau, à l'ouest de l'autoroute 5, voie de transit importante pour cette ville.

L'école dispose d'une superficie de 19 471 m². Le bâtiment a été édifié en 1965. Toutefois, c'est en 1989 qu'on y a rassemblé la majeure partie des programmes reliés à ces cinq secteurs d'activités :

- Bâtiments et travaux publics,

- Fabrication mécanique,
- Entretien d'équipement motorisé,
- Métallurgie,
- Électrotechnique.

La location d'un immeuble supplémentaire sur la rue Vernon dans le secteur industriel de l'ouest de la ville, permet, entre autres, l'ajout de cohortes en lien avec les métiers de la construction.

L'École des métiers spécialisés Asticou est un établissement d'enseignement qui offre 12 programmes réguliers et 5 programmes en autorisation provisoire :

Programmes réguliers	Programmes en autorisation provisoire
<ul style="list-style-type: none"> • Briquetage-maçonnerie • Carrosserie • Charpenterie-menuiserie • Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé • Électricité • Électromécanique de système automatisé • Installation et réparation d'équipement de télécommunication • Mécanique automobile • Mécanique de véhicules lourds routiers • Plomberie et chauffage • Soudage-montage • Technique d'usinage 	<ul style="list-style-type: none"> • Carrelage • Installation de revêtements souples • Plâtrage • Pose de systèmes intérieurs • Préparation et finition de béton

Afin de brosser un portrait fidèle de la situation certaines données ont été tirées de nos systèmes Jade, Lumix et certains proviennent du *Service régional de la formation professionnelle en Outaouais*.

Portrait de clientèle

Selon les données recensées, 760 élèves ont fréquenté notre centre en 2017-2018 dont la majorité sont des hommes. Près de 37 % de nos élèves sont âgés de moins de 20 ans. Ayant un partenariat avec l'organisme *Éducation internationale*, nous avons accueilli 8 élèves provenant de différents pays de la francophonie.

Des 760 élèves ayant fréquenté le centre en 2017-2018, 311 élèves furent diplômés. En moyenne, au cours de l'année, 88 élèves se sont prévalus de l'aide financière de *Services Québec* et 170 élèves

ont complété une demande d'aide financière (prêts et bourses). De ce nombre, 136 élèves ont obtenu un prêt, une bourse ou les deux.

Sur les 387 élèves qui ont participé à notre sondage en 2018, 164 élèves, soit 42%, indiquent ressentir un stress face à leur situation financière.

Environnement externe

Notre école est située à proximité de l'Ontario où de la formation de même niveau se donne. Cette proximité fait en sorte que des élèves potentiels font le choix d'étudier à Ottawa. Au cours des dernières années, nous avons vu une diminution importante de notre clientèle dans certains programmes. L'ouverture des bassins dans le marché de la construction et le taux de chômage très bas (5,6%), nuisent à nos inscriptions.

Nous sommes à travailler notre visibilité en offrant des journées portes ouvertes, des stages pour les élèves du secondaire, la possibilité de s'inscrire au projet élève d'un jour, etc. Notre centre de formation professionnelle fait partie d'un regroupement régionalisé, le Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO), supportant les 4 commissions scolaires francophones de l'Outaouais dans un continuum de sensibilisation en formation touchant le primaire, le secondaire ainsi que la formation générale des adultes. De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec Services Québec, Carrefour jeunesse emploi, Option Femme Emploi, le Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais (CIPTO), le Service d'Accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), Loisirs sport Outaouais et la section préventive du Service de police de la Ville de Gatineau.

Environnement interne

Plusieurs services complémentaires gravitent autour de l'élève qui s'engage dans une formation à l'École des métiers spécialisés Asticou. Parmi ceux-ci, nous disposons d'une équipe de professionnels et de soutien qui accompagnent l'élève tout au long de son parcours scolaire.

Services complémentaires	
Personnel professionnel	Personnel de soutien
Conseillère pédagogique	Secrétaire
Conseiller en mesure et évaluation	Agentes de bureau

Orthopédagogue	Technicienne en travail social
Agente sociale	Technicien en administration
Conseillère en information scolaire et professionnel	Magasiniers
	Ouvrier, électriciens et tuyauteur
	Technicien en informatique

Nous dénombrons 58 enseignants en lien avec les formations offertes à notre centre. Ces derniers sont engagés dans une formation pour obtenir un baccalauréat en enseignement professionnel ou détiennent un brevet d'enseignement. Ces experts doivent se maintenir à jour concernant la pratique les du métier, notamment au niveau de la technologie. L'expertise des enseignants est répartie comme suit : un tiers a moins de 5 années d'expérience en enseignement, un autre tiers a entre 5 à 10 années d'expérience et le dernier tiers possède plus de 10 ans d'expérience. L'enseignement se déroule dans un environnement qui se rapproche le plus possible de la réalité du marché de travail et nos appareils à la fine pointe de la technologie préparent la relève à atteindre les compétences attendues du métier.

4 GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

A)

- Membres de l'équipe-école
- Élèves
- Membres de la direction
- Membres du conseil d'établissement
- Partenaires

B) Membres du comité de pilotage :

Nom

Fonction

- | <u>Nom</u> | <u>Fonction</u> |
|---------------------|---------------------------|
| - Mathieu Albert | (enseignant) |
| - Victor Faria | (enseignant) |
| - Marcel Hubert | (enseignant) |
| - Matthieu Larocque | (directeur adjoint) |
| - Julie Malette | (directrice adjointe) |
| - Shawni Proulx | (enseignant) |
| - Sylvain Rivest | (directeur) |
| - Edith Tremblay | (conseillère pédagogique) |

5 CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Sondage personnel	Destinataires : personnel de l'école Dates : 6 et 7 décembre 2018 Nombre de participants : 54
Sondage élèves	Destinataires : tous les élèves Dates : 27 novembre au 6 décembre 2018 Nombre de participants : 387
Comité de pilotage	Dates des rencontres : <ul style="list-style-type: none">• 16 novembre 2018• 7 décembre 2018• 7 janvier 2019• 31 janvier 2019• 22 février 2019

6 SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

CONSTATS

Sondages (élèves et personnel de l'École des métiers spécialisés Asticou)

Élèves

- 92,5% sont de sexe masculin ;
- 48,3% sont âgés de moins 20 ans, dont 10,6% sont mineurs ;
- 95,9% considèrent les enseignants disponibles pour discuter de leur apprentissage ;
- 97,9% croient en leur réussite et 97,2% considèrent que leur enseignant sont confiants en leur réussite ;
- 42% vivent du stress face à leur situation financière ;
- 30% s'inquiètent de leur réussite scolaire ;
- 29,5% consacrent moins d'une heure semaine à leur étude alors que 53,7% disent en consacrer plus de 3 heures ;
- Le facteur le plus motivant chez 88% des élèves est l'obtention du diplôme.
- Les élèves estiment à 81% que l'alternance entre la théorie et la pratique ainsi qu'une rétroaction rapide de leur apprentissage sont des stratégies d'enseignement gagnantes.

Personnel de l'école

Avec une moyenne de 86%, les répondants accordent une importance dans leur travail aux thèmes suivants :

- 91% travail d'équipe
- 87% efficacité des communications
- 80% gestion de classe

Avec une moyenne de 64%, les répondants considèrent que les thèmes suivants sont importants dans leur école :

- 69% travail d'équipe
- 67% accessibilité à la direction
- 57% gestion de classe

Concernant la préparation de l'enseignement :

- 58% des enseignants accordent plus de 90 minutes de préparation pour 6 heures d'enseignement théorique
- 50% des enseignants accordent plus de 90 minutes de préparation pour 6 heures d'enseignement pratique

7 ÉNONCÉ DE VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS

La commission scolaire a pour mission d'organiser des services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population, ainsi que de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers ses établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose. (Loi sur l'instruction publique, article 207,1).

Notre mission va se traduire dans quatre orientations :

- Améliorer la diplomation et la qualification
- Améliorer l'équité entre les différents groupes d'élèves
- Intervenir de manière préventive et offrir un cheminement scolaire flexible et adapté
- Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité

À la CSPO, nous voulons réaliser notre mission dans le respect de nos **valeurs** et nous nous engageons à :

- Favoriser une culture de réussite;
- Offrir des services éducatifs de qualité répondant aux besoins de notre clientèle;
- Favoriser l'accessibilité à nos services;
- Répartir nos ressources avec équité, efficacité, transparence et en rendre compte;
- Soutenir et accompagner chaque acteur au regard de sa responsabilité;
- Favoriser une bonne maîtrise de la langue française chez nos élèves et chez notre personnel;
- Agir en concertation avec les partenaires du milieu;
- Contribuer au développement social, culturel et économique de la région.

8 MISSION – VISION – VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

MISSION

L'École des métiers spécialisés Asticou a pour mission dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif (LIP, article 97, 3^e paragraphe).

VISION

L'École des métiers spécialisés Asticou accueille l'élève dans son intégralité, l'accompagne dans le développement de ses compétences tout au long de sa formation jusqu'à l'atteinte de sa diplomation.

VALEURS

- Milieu de vie stimulant
- Engagement
- Respect
- Développement des savoirs (savoir, savoir-être et savoir-faire)

9 ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PROPRES À L'ÉTABLISSEMENT

<u>Enjeu</u> Formation à l'image du marché du travail	<u>Orientation</u> Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité.	
<u>Objectif 1</u> Axer le développement des compétences des élèves en se rapprochant du marché du travail.	<u>Cible</u> Recenser nos partenaires en lien avec le marché du travail.	<u>Indicateur</u> Nombre de partenaires du marché du travail
<u>Situation actuelle</u> Aucune donnée officielle n'est recensée.		

<u>Enjeu</u> Différenciation de la pédagogie	<u>Orientation</u> Améliorer l'équité entre les différents groupes d'élèves.	
<u>Objectif 2</u> Utiliser des stratégies pédagogiques efficaces et variées au quotidien en fonction des besoins des élèves.	<u>Cible</u> Chaque enseignant s'approprie 4 stratégies pédagogiques gagnantes dans l'année.	<u>Indicateur</u> Nombre de stratégies pédagogiques
<u>Situation actuelle</u> Selon le sondage, les enseignants mettent moins de 2 heures de préparation à 58% pour un enseignement théorique et 77,7% à de l'enseignement pratique.		

<u>Enjeu</u> Collaboration pédagogique par programme	<u>Orientation</u> Offrir un environnement éducatif et un milieu de vie de qualité.	
<u>Objectif 3</u> Planifier des rencontres-programmes par année.	<u>Cible</u> 10 rencontres programme	<u>Indicateur</u> Nombre de rencontres
<u>Situation actuelle</u> Les moments de rencontres sont variables d'un programme à l'autre et varient entre 0 à 10 rencontre(s) annuellement.		
<u>Enjeu</u> Réussite scolaire	<u>Orientation</u> Améliorer la diplomation et la qualification	
<u>Objectif 4</u>	<u>Cible</u>	<u>Indicateur</u>

Augmenter le taux de diplomation des élèves de moins de 20 ans en continuité.	Augmentation du taux de diplomation de 5 point de % / année menant à un total de 69.8% chez nos élèves de moins de 20 ans.	Taux global de diplomation
<u>Situation actuelle</u> Présentement le taux global de diplomation chez nos élèves de moins de 20 ans est de 54,8%.		

N° de résolution : 18-19-022

Monsieur Gabriel Mongo appuyé par monsieur Daniel Bouchard

Propose l'adoption du Projet éducatif de l'École des métiers spécialisés Asticou, tel que déposé à la séance régulière du Conseil d'établissement le 21 mai 2019.



Signature de la direction de l'École